



M.N. VOULANGIS le 01.03.2017

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 27.02.2017**

En l'absence de quorum à la séance du 20 février 2017, une deuxième convocation a été envoyée le 22 février pour un conseil municipal le 27 février 2017.

Le conseil municipal s'est donc réuni le lundi 27 février 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

- **PRESENTS 14/19:** Madame ARIZZI, Madame BEAUNE, Monsieur BUIRETTE, Madame BURGER, Madame BUZONIE, Monsieur CORNELOUP, Madame GUTH, Monsieur HERMANN, Madame LABORIE, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, Madame NOURY, Monsieur SAGNES. Monsieur TRUFFIER.
- **EXCUSES 2/19:** Monsieur ARNAUD (pouvoir à Monsieur MOLET) Monsieur PIROLLO (pouvoir à Monsieur TRUFFIER)
- **ABSENTS 3/19 :** Monsieur JARLOT, Madame ROBACHE, Madame VALAHU.

- **Secrétaire de séance :** Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 27.01. 2017

► Ordre du jour :

Il est proposé au conseil de rajouter une demande de remboursement garderie

→ Accord à l'unanimité

### **1- Finances.**

- **Achat panneaux routiers.**

il est proposé l'achat de 8 panneaux (4 « zone 30 » et 4 « fin de zone 30 ») pour équiper la zone envisagée autour de l'école et du puits de la rue du Montoir. Devis 2208 € ttc / 1840 € ht.

→ Le conseil est d'accord à l'unanimité

- **Aide financière sur terrain ENS.**

La commune a acheté un terrain en zone ENS pour la somme de 400€. Ce terrain inclus dans la zone communale devait à l'époque être acquis par la commune. (Ce qui n'est plus obligatoire depuis). Une subvention est attribuée par la région pour un montant de 15%, soit 60 €.

Pour en bénéficier, le Maire doit signer une convention portant attribution d'une aide financière.

→ Le conseil donne son accord pour signature à l'unanimité.

- **Remboursement.**

Remboursement de frais de garderie non utilisés pour un total de 47 € 50.

→ Accord du conseil à l'unanimité

## 2- Divers.

- **Statuts CCPC.**

Suite à la réélection totale du conseil de Couilly, le pacte communautaire de répartition des sièges pour chaque commune s'en trouve annulé. Il y a donc nécessité de refaire une mise à jour des statuts de la communauté de commune du Pays Créçois.

Profitant de cette mise à jour, la CCPC propose de rajouter aux statuts, la création d'un service de transport à la demande.

→ Le conseil approuve à l'unanimité la mise à jour des statuts communautaires.

- **PNR**

Des Réunions s'enchainent jusqu'à fin mars avec pour objectif :

-De rédiger une délibération vis-à-vis de l'état et justifier le réintégration des communes écartées dans le premier temps.

- La mise en place du comité local de développement et des 150 personnes qui y participent, et qui seront intégrées auprès des élus.

Le 24 mars est prévue une rencontre annuelle du PNR.

- **Commission des associations CCPC.**

La commission a étudié les subventions à attribuer cette année.

12 associations ont présenté un dossier pour un global de 42.400 € à attribuer suivant des critères bien définis.

### **Prochaines réunions 20h30 salle du conseil :**

▶ **mardi 21 mars 2017: DOB**

▶ **mardi 28 mars budget.**

La séance est levée à 21h05